REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE
—
COMMUNE
DE
TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2026-348

ARRETE PORTANT SUR REMPLACEMENT D'UN POTEAU – Chemin du Bois Autot-

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'octobre ;

Nous, Dominique JOUANNE, Maire de TORCY ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Considérant la demande présentée par l'entreprise « **CONSTRUCTEL PICARDIE »pour le compte de l'entreprise « ORANGE »** pour des travaux Remplacement du Poteau 0206846-0206844-0206845-0206846 -Chemin du Bois Autot 71210 TORCY, (voir plan joint).
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans 5471l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : À compter du **06/11/2026** (durée prévue des travaux 30 jours), le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits dans l'emprise du chantier, la circulation alternée se fera par des feux tricolores mis en place par la société en charge des travaux.
Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE II : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

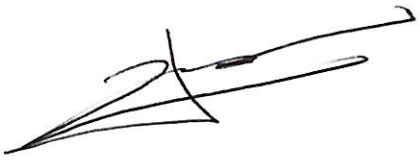
ARTICLE III : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE IV : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE V : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLES VI : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 23/10/2026.
Le Maire,



M. Dominique JOUANNE